



Dégâts dus à la chute d'une porte de garage

Par **lolo1610**, le **10/03/2014** à **11:06**

Bonjour à vous,

Je suis locataire d'un appartement et d'un garage individuel en sous sol.

La charnière de la porte du garage a rompu lors de l'ouverture et la porte est tombée sur mon véhicule.

J'ai déclaré le sinistre à mon assurance habitation qui refuse de prendre en charge la réparation de la porte ainsi que les dégâts occasionnés. J'ai pourtant une garantie risque locatif et responsabilité civile et mes dépendances sont couvertes jusqu'à 50 m2.

J'ai déclaré aussi le sinistre à mon bailleur qui fait la sourde oreille.

Qui est responsable?

Merci par avance